

La République Française est une démocratie. Ses citoyens sont appelés à voter pour élire la plupart de leurs représentants. Les élections sont règlementées par la **Constitution française** et par le Code électoral.

### Quand vote-t-on ?

La durée d'un mandat varie selon les types d'élections :

Élections	Mandat	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Présidentielles	5 ans	●					●	
Législatives	5 ans*	●	*	*	*	*	●	*
Sénatoriales***	6 ans**		●			●		
Municipales	6 ans		●					
Cantonales	6 ans**		●			●		
Régionales	6 ans				●			
Européennes	5 ans			●				

\* Le mandat des députés (élections législatives) est écourté si le Président de la République dissout l'Assemblée Nationale.

\*\* Les conseils départementaux (élections cantonales) et le Sénat (élections sénatoriales) sont renouvelés par moitié tous les 3 ans.

\*\*\* Lors des élections sénatoriales, seuls certains élus peuvent et doivent voter.

### Qui peut être électeur ?

Pour pouvoir voter, il faut :

- Être inscrit sur les listes électorales ;
- Être âgé d'au moins 18 ans la veille du 1<sup>er</sup> tour de scrutin ;
- Être de nationalité française ;
- Jouir de ses droits civils et politiques (qu'un tribunal n'ait pas interdit à la personne de voter).

Les citoyens de l'Union Européenne habitant en France peuvent voter aux élections municipales et européennes.

#### POUR EN SAVOIR PLUS

Le site <http://www.service-public.fr>, dans sa rubrique "Élections", apporte tous les renseignements utiles.

Le site <http://www.legifrance.gouv.fr> permet de consulter la Constitution française et le Code électoral.

### Qui peut être élu et pour quoi ?

Pour être élu, il faut être électeur et avoir un âge minimum. Chaque fonction a des attributions particulières :

Mandat	Min.	Mode d'élection et fonctions principales
<b>Président de la République</b>	23 ans	Scrutin uninominal majoritaire à 2 tours. Il est le chef de l'État. Il réside au Palais de l'Élysée. Il veille au respect de la Constitution. Il est le chef des armées, représente la France à l'étranger, nomme le Premier ministre. Il peut dissoudre l'Assemblée nationale et prendre les pleins pouvoirs ( <i>pouvoirs exceptionnels</i> ) quand il le juge nécessaire.
<b>Député</b>	23 ans	Scrutin uninominal majoritaire à 2 tours. Il siège à l'Assemblée nationale (577 députés). Il propose et vote les lois (en latin : lex, legis → <i>élections législatives</i> ). Il contrôle l'action du gouvernement.
<b>Sénateur</b>	30 ans	Scrutin majoritaire ou proportionnel à 2 tours. Il siège au Sénat (331 sénateurs). Il peut proposer et amender les lois. Pour qu'une loi soit validée, elle doit être confirmée par le Sénat après avoir été votée par l'Assemblée nationale (ou être confirmée par une grande majorité ( <i>majorité qualifiée</i> ) à l'Assemblée nationale).
<b>Conseiller municipal</b>	18 ans	Scrutin de liste (type mixte : majoritaire et proportionnel) à 2 tours. Il siège au conseil municipal. Il élit le maire et ses adjoints. Il s'occupe de l'aménagement de la commune, des activités culturelles, des écoles...
<b>Conseiller général</b>	18 ans	Scrutin uninominal majoritaire à 2 tours. Il siège au conseil général (départemental), qui s'occupe du logement, de l'aide sociale, de la voirie, des transports, de l'environnement, du tourisme, des collèges... (un élu par canton → <i>élections cantonales</i> )
<b>Conseiller régional</b>	18 ans	Scrutin de liste (type mixte : majoritaire et proportionnel) à 2 tours. Il siège au conseil régional, qui s'occupe surtout des entreprises et des lycées.
<b>Député européen</b>	23 ans (en France)	Scrutin de liste proportionnel à 1 tour. Il siège au Parlement européen (785 députés dont 78 français). Le Parlement européen vote les lois et le budget européens.

### Qui organise les élections ?

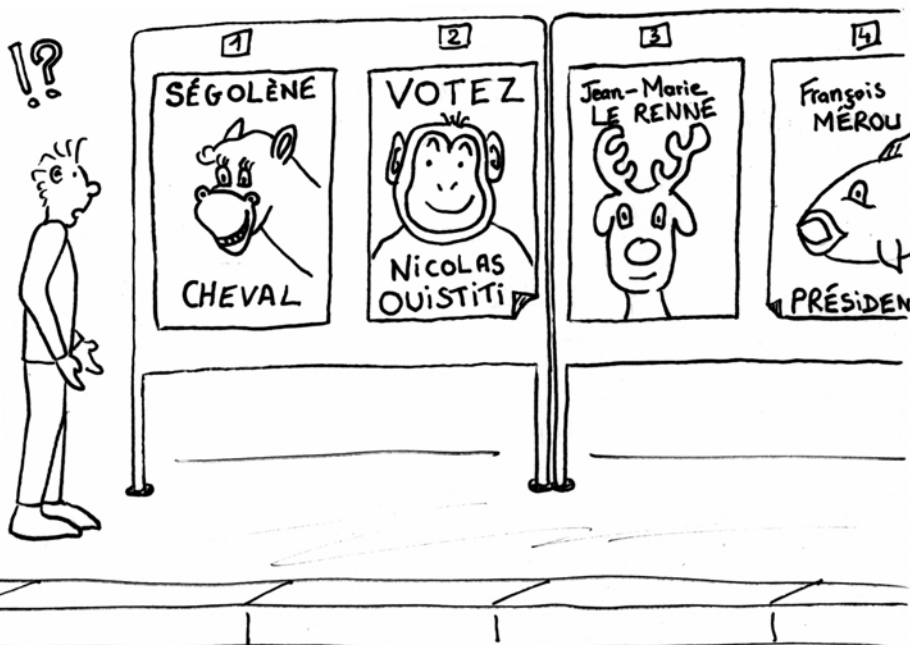
Les élections sont organisées par le Ministère de l'Intérieur (via les Préfectures) et les Mairies.

Les éventuels litiges sont tranchés, selon les élections, par le Conseil constitutionnel, le Conseil d'État ou des tribunaux.

## Comment vote-t-on ?

Quelques jours avant le scrutin, chaque électeur reçoit chez lui les **professions de foi** des candidats. Ce sont des documents dans lesquels ils présentent leur programme.

Des panneaux électoraux sont placés devant chaque bureau de vote (mairie, école, gymnase...). Chaque candidat possède une place précise où il peut faire coller ses affiches.

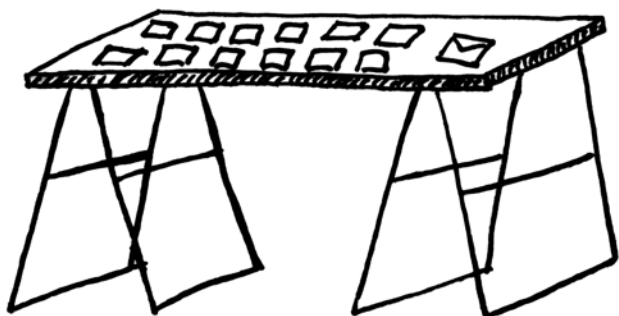


Le jour du scrutin, l'électeur se rend dans le bureau de vote indiqué sur sa carte électorale.

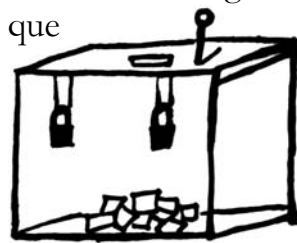
Sur une table, il prend un **bulletin** de chaque candidat et une **enveloppe**, puis doit se rendre dans l'**isoloir**. Un isoloir ressemble à une "cabine d'essayage" et lui permet de se cacher lorsqu'il choisit le bulletin à mettre dans son enveloppe. **C'est un moyen d'être sûr que les électeurs sont libres de voter pour qui ils veulent.**

### LE SAVAIS-TU ?

La loi autorise depuis 1969 les communes à utiliser des machines à voter à la place des bulletins et des urnes. Mais les systèmes informatiques ne sont pas toujours fiables et ne permettent pas d'être sûr que les résultats n'ont pas été truqués.



L'électeur se rend ensuite vers l'urne et glisse son bulletin dedans, après que le **président du bureau de vote** ait vérifié son identité avec les **assesseurs** et l'ait fait signer sur la **liste d'émargement\***. Le président dit : « *A voté !* »



\* La liste d'émargement comporte les noms de tous les électeurs du bureau de vote. Elle permet de s'assurer que personne ne triche en votant plusieurs fois.

À la fin de la journée, le président annonce que « *le scrutin est clos* » et ouvre l'urne qui était cadenassée. Des citoyens volontaires (les **scrutateurs**) aident à dépouiller les bulletins, vérifient qu'il n'y a pas d'erreur. Le résultat est ensuite communiqué à la Préfecture, puis au Ministère de l'Intérieur.



## Pour qui vote-t-on ?

D'une manière générale, on vote pour quelqu'un qui s'est porté **candidat**, c'est-à-dire qui pense être capable de faire un bon travail s'il est élu.

Même si l'on est rarement d'accord avec tout ce que dit un candidat, il y en a souvent un dont le programme nous plaît plus que celui des autres. D'ordinaire, c'est pour lui que l'on va voter.

Si vraiment aucun candidat ne nous convient, on peut choisir de **voter nul** (on met un bulletin rayé ou des bulletins différents dans l'enveloppe) ou **blanc** (on ne met rien dans l'enveloppe).

Certaines personnes, inscrites sur les listes électorales, ne se déplacent pas pour aller voter, ou ne font pas de **procuration\*** si elles sont absentes. Ce sont les **abstentionnistes** (on parle du *taux d'abstention* : plus il est petit, plus les gens sont allés voter).

D'autres personnes refusent le système électoral français et ne sont pas inscrites sur les listes.

Seules les voix exprimées sont comptabilisées. L'abstention, les bulletins blancs ou nuls ne comptent pas dans le résultat final.

\* Une **procuracion** est un document que l'on remplit, quand on sait que l'on ne pourra pas venir voter le jour du scrutin, pour permettre à une autre personne de voter à notre place.

### QU'EST-CE QUE LE « VOTE UTILE » ?

Lors des élections présidentielles, il y a encore quelques années, les citoyens avaient pris pour habitude de voter au 1<sup>er</sup> tour pour le candidat qui leur plaisait le plus, même s'il n'avait aucune chance d'être élu (on parle alors de "petit candidat").

Ils se disaient que son score allait influencer les promesses du "grand candidat" restant le plus proche de leurs idées, lors du 2<sup>nd</sup> tour.

Mais en 2002, les "petits candidats" ont fait de si bons scores qu'un des deux "grands candidats" attendu n'a pas pu se présenter au 2<sup>nd</sup> tour. Certains citoyens n'ont alors eu le choix qu'entre deux candidats très éloignés de leurs idées.

Depuis, les partisans des "grands candidats" appellent les électeurs à faire un "**vote utile**", c'est-à-dire à voter dès le 1<sup>er</sup> tour pour le grand candidat le plus proche de leurs idées. Bien entendu, les "petits candidats" sont contre ce vote "utile". ↗

## Et les autres scrutins ?

Parfois, on ne vote pas pour quelqu'un, mais pour répondre à une question (souvent par OUI ou par NON). On parle alors de **référendum**.

### QU'EST-CE QU'UN SONDAGE D'OPINION ?

Il s'agit d'une enquête menée sur un petit nombre d'électeurs, pour se faire une idée des intentions de vote de la population à *un moment donné*. **Il ne remplace pas le vote**. Comme certains électeurs changent d'avis ou n'osent pas dire pour qui ils vont réellement voter, les sondages, même en tenant compte de cela, se trompent parfois.

Depuis 2002, la publication de nouveaux sondages par les médias est interdite la veille et jusqu'à la fin du scrutin.

Les sondages les plus fiables sont ceux menés à la "*sortie des urnes*", le jour du vote. Ce sont ceux qu'utilisent les médias pour annoncer leurs "*résultats*" à 20h00, avant même que les **suffrages** (les votes) aient été dépouillés.

## Quelle est la différence entre la "Gauche" et la "Droite" ?

Il est très délicat de répondre à cette question, d'autant plus que des candidats n'hésitent pas à utiliser des arguments qui ne sont habituellement pas de leur *famille politique*, pour essayer de récupérer des électeurs chez leurs concurrents. Voici néanmoins quelques repères, à titre indicatif :

	Extrême-gauche	Gauche	Droite	Extrême-droite
Thèmes de prédilection	– L'aide sociale aux plus pauvres – Les droits des travailleurs	– L'égalité – Le partage du travail	– La liberté individuelle – La sécurité	– L'identité (française/locale) – Le contrôle de l'immigration
Idée conductrice	L'État doit protéger et aider les personnes les plus fragiles ; pour cela il doit gérer au maximum l'Économie.	L'État, qui doit permettre à chacun de vivre de la "meilleure" façon, ne peut pas faire totalement confiance au Marché.	L'État doit faire confiance aux entrepreneurs et doit intervenir le moins possible dans l'Économie (on parle de "libéralisme").	L'État doit se protéger par rapport aux influences étrangères (économiques, militaires, migratoires) et privilégier les Français.

Le thème du respect de la planète (écologie), habituellement d'Extrême-gauche, tend peu à peu à se retrouver dans toutes les autres *familles politiques*.